





OÙ TROUVER L'INFORMATION COMMUNALE OFFICIELLE ?

L'administration communale veille à vous informer au mieux de ce qui se passe à Montigny-le-Tilleul et à Landelies. Qu'il s'agisse d'activités, d'événements, de chantiers, d'emplois ou encore de prévention, l'information se décline sous différents supports :

Canaux généraux :

- Le **site internet** : www.montigny-le-tilleul.be
- L'**Info Contact** : votre bulletin communal en version papier, distribué trimestriellement et consultable en ligne ici : <https://bit.ly/399SLxh>
- La **page Facebook** : une seule page officielle, que vous reconnaitrez grâce au logo communal utilisé en guise de photo de profil ! www.facebook.com/montignyletilleulofficielle
- La **page Instagram** : www.instagram.com/communedemontignyletilleul
- La **newsletter d'alerte** : non récurrente, vous la recevrez lorsqu'une info importante ou urgente doit vous être transmise.

Canaux spécifiques :

- la **newsletter mensuelle de la bibliothèque communale** : elle vous informe des activités de votre bibliothèque, de votre ludothèque et de votre Espace Public Numérique ;
- la **newsletter de l'Accueil Temps Libre** : elle vous informe des stages (de Carnaval, de Pâques, d'été, d'automne et d'hiver) pour les enfants de 2,5 à 12 ans, proposés sur l'entité. Vous la recevrez cinq fois par an.



COMMENT SOLLICITER UNE INTERVENTION OU OBTENIR UNE INFORMATION D'UN SERVICE COMMUNAL ?

Vous êtes face à une problématique et vous souhaitez solliciter l'intervention d'un service communal ? Vous souhaitez obtenir une information ?

Voici la méthode la plus efficace à employer !

ÉTAPE 1 Envoyez-nous votre problématique par écrit :

- soit **par mail** à l'adresse : info@montignyletilleul.be
- soit par **courrier postal** à l'adresse :
Administration communale : Rue de Marchienne 1-5 à 6110 Montigny-le-Tilleul

ÉTAPE 2 Traitement du courrier entrant par le service Accueil du citoyen.

Qu'il soit au format papier ou numérique, le courrier entrant est introduit quotidiennement dans un logiciel de gestion de courrier.

ÉTAPE 3 Dispatch de la demande vers :

- 1 Le service compétent qui va traiter votre demande.
- 2 L'échevin concerné selon ses attributions.
- 3 La Direction générale et la Bourgmestre !

ÉTAPE 4 Traitement de votre demande.

La durée de traitement de votre demande sera fonction des conditions qui lui sont propres selon le(s) domaine(s) de compétences sollicité(s).

FixMyStreet - Wallonie Pour signaler un dépôt clandestin, n'hésitez pas à privilégier **FixMyStreet**. Infos à la page 6.

i Le service "Accueil du citoyen" est disponible du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30.
☎ 071/51.88.10 ✉ info@montignyletilleul.be

Des difficultés pour trouver une info ?
N'hésitez pas à en faire part au service communication via l'adresse :
✉ communication@montignyletilleul.be



Attributions et coordonnées des membres du Collège communal

Bourgmestre Marie Hélène Knoops

Sécurité, mobilité, enseignement, personnel, état civil, population et communication.

✉ mariehelene.knoops@montignyletilleul.be



1re Échevine Florence Demacq

Aménagement du territoire, urbanisme et logement.

✉ florence.demacq@montignyletilleul.be



2e Échevin René Donot

Participation citoyenne (quartiers, budgets participatifs), tourisme, associations patriotiques et jumelages.

✉ rene.donot@montignyletilleul.be



3e Échevine Nathalie Gherardini

Travaux, écologie (qualité de la vie, environnement, développement durable), culture et bien-être animal.

✉ nathalie.gherardini@montignyletilleul.be



4e Échevin Léonard Pihot

Jeunesse, sports et enfance.

✉ leonard.pihot@montignyletilleul.be



5e Échevine Stéphanie Richard

Finances, aînés et commerces.

✉ stephanie.richard@montignyletilleul.be



Président du CPAS Benoît Goens

Santé, CPAS, affaires sociales, égalité des chances et personne handicapée.

✉ benoit.goens@montignyletilleul.be



VOUS SOUHAITEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE BOURGMESTRE ?

Complétez le formulaire en ligne ici
<https://tinyurl.com/rendezvous-bourgmestre>
ou scannez le QR-code.



RENCONTRES CITOYENNES

VENEZ RENCONTRER LES MEMBRES DU COLLÈGE COMMUNAL ET DE LA POLICE LOCALE LORS DE CES SOIRÉES DÉDIÉES À LA PRÉSENTATION DU BILAN DES RÉALISATIONS ET PROJETS DE VOTRE COMMUNE.

MONTIGNY-LE-TILLEUL

25
AVRIL



FOYER CULTUREL
RUE WILMET



LANDELIES

26
AVRIL



SALLE LALOYAUX
RUE DE COUSOLRE



Programme Stratégique Transversal



RAPPORT D'ÉVALUATION

MI-LÉGISLATURE - FÉVRIER 2022

À mi-législature, Montigny-le-Tilleul dresse le bilan des actions menées et procède à l'évaluation des projets inscrits dans le **Programme Stratégique Transversal** adopté à la suite des dernières élections.

Ce bilan a été présenté le 17 février dernier en séance du Conseil communal.

Depuis, nous avons mis à disposition des citoyens deux options afin de prendre connaissance de ces informations :

1. Un document au format .pdf à consulter facilement via notre site internet communal.
2. Un lien direct qui permet de consulter les actions et leurs états d'avancement via une plateforme en ligne.

Ces deux éléments sont disponibles via l'url ou via le QR-code ci-dessous.



<https://tinyurl.com/bilan-pst-phase1>



Si vous n'êtes pas en mesure de naviguer sur le site internet communal, n'hésitez pas à vous rendre au service de l'accueil de l'administration afin de consulter une version papier mise à votre disposition.

FOCUS SUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE !

Pour vous expliquer au mieux le fonctionnement de ce **service "AT"**, revenons quelques années en arrière. Il y a une vingtaine d'années, le **service travaux** reprenait l'ensemble des compétences techniques communales, les études, les travaux d'investissement, le service ouvrier, l'urbanisme et le logement.

Cette appellation générale est restée dans les mémoires, alors que l'**Administration a bien évolué depuis**. Les diverses réformes et l'arrivée de nouvelles compétences telles que, notamment, l'environnement, l'écologie, le développement durable et le bien-être animal ont conduit, pour une gestion plus efficace, à la **création de deux cellules** dotées de leurs compétences propres.

Le **service Aménagement du Territoire** tel qu'il a été défini dans le nouvel organigramme reprend donc les **matières suivantes** :

- l'aménagement du territoire ;
- l'urbanisme et le patrimoine ;
- le logement ;
- l'environnement ;
- l'écologie, la qualité de la vie et le développement durable ;
- le bien-être animal ;
- la mobilité au sens de l'impact de l'urbanisation.

L'approche de ce que l'on appelait l'urbanisme est passée à une **dimension territoriale et spatiale**, renforcée par l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial, le **"CoDT"**, ceci afin de garantir au mieux l'intégration des projets de construction par rapport au cadre bâti et à leur empreinte vis-à-vis de l'espace public et de la mobilité.

L'ensemble des outils d'urbanisme et de planification communaux ont été adaptés et

la commune est entrée en **"décentralisation"**, ce qui permet de statuer sans avis préalable du Fonctionnaire délégué dans certains cas de figure.

Dans la réforme du Code wallon du logement et de l'habitat durable les notions **"accessibilité"** et **"adaptabilité"** des logements ont été ajoutées à la salubrité ainsi que la maîtrise du coût de l'occupation via l'efficacité énergétique et les matériaux utilisés.

Le **Code de l'Environnement** définit toujours quant à lui les procédures liées à l'exploitation, les déclarations environnementales et les permis d'environnement.

 Du lundi au vendredi de 08h à 12h.
L'après-midi uniquement sur rendez-vous.

Contacts : www.montigny-le-tilleul.be

Composition du service "AT" :

Un chef de service : Pierre GEGO

Deux agents techniques :

- Maxime ROUET - Conseiller en Aménagement du Territoire ;
- Cédric FRANCOIS - Eco conseiller.

Trois agents administratifs :

- Benoît NEYS – Cellule logement et infos notariales (à ne pas confondre avec le logement social géré par la SCRL "Le Logis Montagnard") ;
- Loredana MANTINI – Urbanisme ;
- Nathalie FONCEZ – Écologie.

SAUVETAGE
DES
BATRACIENS

- De février à avril 2022 -

Aussi discrets qu'indispensables à l'équilibre écologique, les batraciens ont besoin de nous !

À la fin de l'hiver, lorsque les nuits s'adoucissent et qu'il se met à pleuvoir, crapauds, grenouilles et tritons sortent de terre. Ils entament alors une longue marche vers leur étang natal ; mâles et femelles peuvent parcourir plusieurs kilomètres à travers les bois et prairies afin d'y déposer leur progéniture.

Malheureusement, leur parcours comporte bien des obstacles propres à notre civilisation, la circulation routière étant évidemment le danger numéro 1 pour nos batraciens.



C'est pourquoi, nous vous demandons d'être prudents et de lever le pied !

Que propose votre commune ?

Comme chaque année, des barrières de guidage, crapauducs et panneaux de signalisation seront installés à la rue Albert

1^{er} à Landelies afin d'attirer l'attention des citoyens pour qu'ils adaptent leur conduite durant cette période de migration !

Le service environnement de l'Administration communale sera le contact de référence dans le cadre du sauvetage des batraciens proposé par **Natagora**.

Devenez sauveteurs bénévoles !

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles, rien de plus simple : remplissez le formulaire d'inscription via le QR code ci-après !



Pour toute demande d'information, envoyez un email à l'adresse suivante : environnement@montignyletilleul.be ou appelez le 071/60.99.01.

N'hésitez pas à visiter le site : www.natagora.be



LANGES LAVABLES et si on s'y mettait ?

Vous souhaitez **vous lancer dans une démarche écologique en adoptant les langes lavables** ?

Vous aimeriez être **conseillé et accompagné pour démarrer correctement** ?

Alors, cette initiative du service environnement, en collaboration avec **Tibi**, devrait vous intéresser ! Rejoignez-nous en visioconférence pour une séance d'informations !



Inscrivez-vous dès maintenant auprès du service environnement :
 • environnement@montignytilleul.be
 • 071/609.901.

SALON "AUX GESTES CITOYENS" LE RETOUR !

La seconde édition, initialement prévue avant la crise du Covid-19, se déroulera cette année ! Elle viendra clôturer la **semaine de l'écologie** qui aura lieu du **16 au 23 avril**.

Le programme complet de la semaine de l'écologie et du salon sera communiqué dans les semaines à venir sur nos canaux de communication.

Vous pouvez d'ores et déjà cocher cette date dans votre agenda !



EXPO BATRACIENS

Cette exposition (en libre accès) vous est proposée par le **Contrat Rivière Sambre** et sera agréementée d'une conférence organisée par **Natagora**.



À LA SALLE LALOYAX
RUE DE COUSOLRE À LANDELIES

Entrée gratuite !

Inscription obligatoire pour la conférence uniquement !

Inscrivez-vous dès maintenant auprès du service environnement :
 • environnement@montignytilleul.be
 • 071/609.901.



GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS DU 05 AU 08 MAI

➔ Vous souhaitez devenir **Ambassadeur de la propreté** et organiser des actions de propreté dans votre quartier ?

Rejoignez-nous lors d'une soirée de rencontres ! Vous pourrez rencontrer des ambassadeurs de la propreté, échanger sur leurs expériences et avoir toutes les informations dont vous avez besoin pour vous lancer.



N'hésitez pas à contacter le service environnement pour en savoir plus :
 • environnement@montignytilleul.be
 • 071/609.901.
 Plus d'infos sur le GNDP : www.bewapp.be





Police
Poste de Proximité
de Montigny-le-Tilleul

RAPPEL EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Haies (Art.18 et 125 du Règlement Général de Police)

- Élagage avant le 1er avril de l'année en cours en bordure de voirie (max. 1,75m de haut et 25cm du pied de la haie côté chemin)
- Concerne également les haies bordant venelles et ruelles
- L'incinération des déchets est interdite, y compris les déchets naturels secs (Bois, Haies, ...)

Trottoirs (Art.98 du Règlement Général de Police)

- Veiller à la propreté de l'accotement du trottoir et du filet d'eau aménagés devant sa propriété (Enlèvement des mauvaises herbes sans herbicides)
- Ne pas poser d'obstacles sur les trottoirs publics (Bacs à fleurs...)

Terrains non bâtis et dépendances (Art.30 du Règlement Général de Police)

- Veiller au bon état des propriétés : Végétation entretenue et en harmonie avec le voisinage afin d'assurer la propreté et la sécurité publique

Rappels : - Le non respect du Règlement Général de Police peut faire l'objet d'une sanction administrative
- Litiges entre voisins : Justice de Paix (Thuin)

Contact : Poste de Proximité de Montigny-le-Tilleul – ZP Germinalt 5338 - Rue de Marchienne 5, 6110 Montigny-le-Tilleul
Tél: 071/56.07.72 - Fax: 071/519839

Erratum : Dans l'édition de décembre, deux rues étaient manquantes dans la répartition des agents de quartier concernant le 1er Inspecteur de police EVRARD Dominique : la Rue Emile Darquenne et la Rue Paul Pastur.

VOUS CONSTATEZ UN DÉPÔT CLANDESTIN ? SIGNALEZ-LE GRÂCE À FIXMYSTREET !

En quelques clics, l'application **FixMystreet Wallonie** vous permet de télécharger une photo et d'y ajouter un bref descriptif afin de **signaler un dépôt clandestin** ou un **dommage à une poubelle publique** dont vous seriez témoin dans notre commune. Nous ferons ensuite le nécessaire pour **traiter au plus vite votre signalement**.

Plus d'infos : tinyurl.com/FixMyStreet-mlt

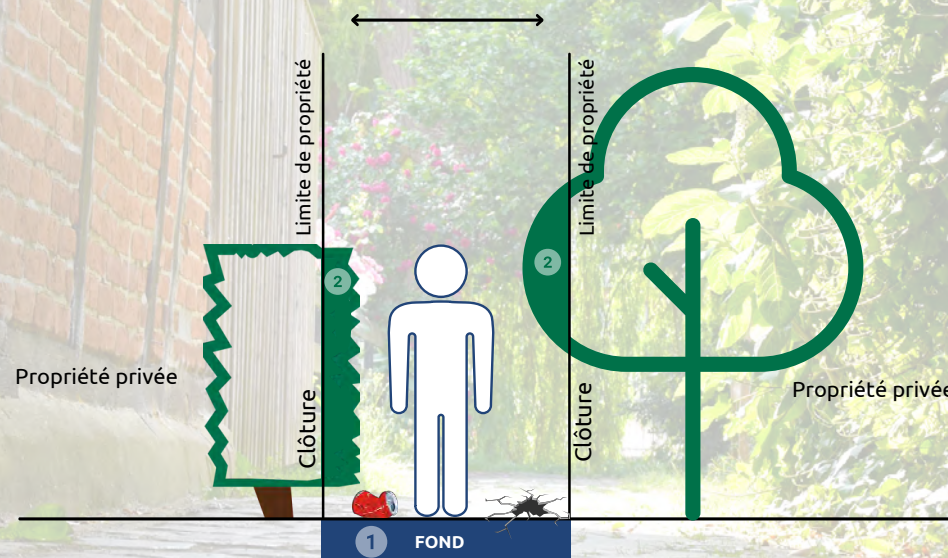


FixMyStreet · Wallonie
Signalez les problèmes dans l'espace public



ENTRETIEN DES SENTIERS COMMUNAUX

SERVITUDE PUBLIQUE SENTIER COMMUNAL



1 ENTRETIEN DU FOND

- Trous
- Mauvaises herbes
- Déchets

QUI CONTACTER ?
LE SERVICE TRAVAUX -
EXÉCUTION VIA LE 071/51.88.10

2 ENTRAVE AU DOMAINE PUBLIC

- Branches
- Haies

QUI CONTACTER ?
LE SERVICE DE POLICE
VIA LE 071/ 56.07.72

CLOSED

VOTRE BIBLIOTHÈQUE S'AMÉLIORE ENCORE !

Dans un objectif d'**optimisation de ses services**, votre bibliothèque communale intégrera très bientôt le **catalogue collectif des bibliothèques du Hainaut** et disposera d'un espace qui lui sera entièrement dédié sur leur portail.

Vous pouvez le visiter pour vous faire une idée :
<https://bibliotheques.hainaut.be>

Cette intégration nécessite une migration totale des données sur un nouveau logiciel. Afin de réaliser au mieux ce travail et de permettre à l'équipe de se familiariser à ce nouvel outil en suivant les formations ad hoc, **la bibliothèque sera fermée du 07 mars au 04 avril inclus.**

Il sera donc **impossible de prêter ou réserver des livres/jeux** pendant cette période.

Les activités de loisirs seront quant à elles maintenues !

Toute l'équipe de la bibliothèque vous remercie d'avance de votre compréhension.



Vous pouvez les contacter par mail ou téléphone :

- bibliotheque@montignyletilleul.be
- 071/51.12.31.

NOUVEL ATELIER À THÈME SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



« CAFÉ TRANSITION »

Le mercredi 09 mars de 14h30 à 15h30.

Au programme : préparation de semis pour nos jardins partagés, partage d'expérience « Comment garder des légumes toute l'année dans nos potagers », préparons les échanges de plantes et mise en sachet pour la Grainothèque.

Inscription indispensable : 071/51.12.31 ou
virginie.binard@montignyletilleul.be

Les prochains ateliers "Café transition" se tiendront les 11/05 et 22/06 de 14h30 à 15h30.

NEW

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE



« AIDES INDIVIDUELLES » : SUR RENDEZ-VOUS

Les vendredis 11 et 25 mars de 9h à 11h30.

Un problème, une difficulté avec votre ordinateur, votre GSM ?

Inscription indispensable : 071/51.12.31 ou

nicolas.vanruyssevelt@montignyletilleul.be

Coût : 0,50 cents la séance, gratuit pour les moins de 18 ans.

APRÈS-MIDI "JEU FAMILIAL" !

VOTRE LUDOTHÈQUE COMMUNALE, LA BOÎTE MAGIQUE VOUS INVITE AU FOYER CULTUREL !

SAMEDI
16 AVRIL

DE 13H30
À 16H30

à pd
4 ans



APRÈS-MIDI LUDIQUE,
DÉCOUVERTE DE
NOMBREUX JEUX À
PARTAGER À DEUX
OU EN FAMILLE.

IL Y EN AURA POUR
TOUS LES GOÛTS !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

071/51.12.31 ou
fabienne.maghe@montignyletilleul.be
jessica.tilmant@montignyletilleul.be

Les activités de la bibliothèque respecteront les normes sanitaires en vigueur au moment où elles auront lieu.

APPRENDRE DANS LA NATURE, C'EST POSSIBLE !

Les écoles de Malfalise, des Fougères et la Chouette école de Landelies font classes dehors !

École ou classe du dehors, école en nature ou en forêt, apprendre dans la nature... toutes ces appellations font référence à « une pratique d'enseignement qui se fait de manière régulière dans l'espace naturel et culturel proche, de manière interdisciplinaire et en travaillant les objectifs du programme scolaire dans toutes les matières. »

Apprendre dans la nature développe la capacité des enfants à résoudre des problèmes, à maîtriser des concepts en mathématiques et en sciences, stimule leur imagination et leur curiosité, renforce le langage et leur capacité à communiquer, développe leur créativité et la coopération au sein de la classe.

Avec leurs institutrices, ils partent à la découverte de l'environnement proche de leur école (cour de récréation, village ou bois) pour apprendre des leçons dehors.

Tout au long de l'année scolaire, deux guides de "l'Espace nature" de Sivry accompagnent les classes maternelles de Landelies lors de 6 matinées prévues d'octobre à juin, avec comme thèmes : les contes, l'arbre, les petites bêtes, la germination, les oiseaux et la mare.

Les élèves délimitent leur espace de classe dans le bois. Ils instaurent leur charte du bon « petit écolier des bois » ainsi que les règles à respecter lorsqu'ils sont à l'extérieur de l'école, au bois. Ils apprennent à faire un feu en toute sécurité en découvrant ses diverses utilités. Ils constituent aussi leur réserve de bois et profitent pour déguster quelques châtaignes ainsi que des marshmallows. Quel délice !

Tous leurs sens sont ainsi mis en éveil, ils découvrent les animaux qui peuplent nos bois, ils observent les oiseaux (le nid, les espèces, leurs caractéristiques, etc.). Ils écoutent tous les bruits qui les entourent (le train, le chant des oiseaux, la pluie, le vent,...).

En classe, ils réinvestissent les apprentissages faits en extérieur. Sans oublier la devise de l'école du dehors : "Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvais vêtements !"

Le plus important est d'être bien habillé en tenant compte de la météo !



PARADIS MÔME

STAGES DE PÂQUES

Inscription en ligne dès le 04 mars !

SEMAINE 1 : DU 4 AU 8 AVRIL

SEMAINE 2 : DU 11 AU 15 AVRIL

SCANNEZ LE QR-CODE POUR
INSCRIRE VOTRE ENFANT.



SI VOUS ARRIVEZ SUR UNE PAGE INTERNET
QUI VOUS DEMANDE UN MOT DE PASSE,
C'EST QUE LE FORMULAIRE N'EST PAS EN-
CORE EN LIGNE OU BIEN QUE LES STAGES
SONT DÉJÀ COMPLETS !

Horaires : de 9h à 16h – accueil dès
7h30 jusque 18h. Inscription pour la
semaine ou la journée.

Lieu : Paradis Môme, rue des Ecoles
1a – 6110 Montigny-le-Tilleul

Infos : <https://bit.ly/3m3Gamw>
071/60.98.58
paradismome@montigny-le-tilleul.be

Les stages de Pâques seront soumis
au strict respect des mesures de
santé publique.



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UN ÉVÈNEMENT SUR L'ENTITÉ ?

Qu'il s'agisse d'une fête, d'une manifestation publique, de petite, moyenne ou grande ampleur, tout organisateur d'une activité rassemblant du public, que ce soit dans un lieu privé ou sur la voie publique, doit introduire une demande d'autorisation écrite auprès de la Bourgmestre.

JE SUIS ORGANISATEUR D'UNE MANIFESTATION PRIVÉE :

Qu'est-ce qu'une manifestation privée ?

Une manifestation privée est une activité où chaque participant est présent sur invitation. Il doit justifier d'un lien personnel et individuel avec l'organisateur. On retrouve dans cette catégorie les mariages, fêtes d'anniversaire, fêtes d'entreprise, etc.

Que dois-je faire ?

Dans ce cas, je ne dois pas remplir de dossier de sécurité, mais mon événement doit se dérouler de façon à ne créer aucun « dérangement » public. **Il faut donc vous conformer au Règlement Général de Police.** La manifestation ne peut en aucun cas porter atteinte à la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Par exemple : si votre événement risque de poser problème au niveau des stationnements, il est recommandé de remplir un **dossier de sécurité** et de demander les arrêtés de police adéquats.

JE SUIS ORGANISATEUR D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE :

Qu'est-ce qu'une manifestation publique ?

Une manifestation publique est une activité librement accessible au public, gratuitement ou non, qui n'est pas fondée sur un lien personnel ou individuel entre l'organisateur et le

participant. On retrouve dans cette catégorie les fêtes de quartier, des concerts, manifestations sportives, culturelles ou folkloriques, etc.

Que dois-je faire ?

Avant toute manifestation publique, j'introduis un « **dossier de sécurité** » à l'administration communale, **dûment complété**, soit **par courrier au service Planification d'urgence** soit **par e-mail** à l'adresse suivante :

info@montignyletilleul.be

INTRODUCTION ET CHEMINEMENT DU DOSSIER DE SÉCURITÉ

Le **dossier de sécurité** ainsi que le formulaire de prêt de matériel communal (si nécessaire) **ne sont pas de simples formalités**, ceux-ci sont à remplir avec la plus grande rigueur par l'organisateur et ce, afin que l'administration communale puisse lancer la procédure, c'est-à-dire **deux mois avant l'évènement**.

Dans le cadre du dossier de sécurité, si l'organisateur prévoit une **manifestation de grande ampleur**, il est prudent qu'il adresse sa demande bien plus tôt (au strict minimum six mois) et ce, afin de permettre d'organiser les réunions de coordination relatives à la sécurité. Le Collège pourrait ne pas accorder l'autorisation nécessaire s'il apparaît que les délais ne permettent pas d'organiser la festivité en toute sécurité.

À défaut de transmission de la déclaration de manifestation publique, du dossier de sécurité, du formulaire de prêt de matériel communal (si nécessaire), ainsi que ses éventuelles annexes, l'organisation de l'évènement pourra être refusée.

Si tous ces documents sont fournis dans les temps, votre demande sera considérée comme COMPLETE et est, dès lors, recevable.

TRAITEMENT DU DOSSIER DE SÉCURITÉ

Le dossier de sécurité sera traité dans les plus brefs délais par les services compétents. Le délai de traitement du dossier par les différentes autorités périphériques à l'administration communale ne dépend pas de cette dernière et peut s'avérer relativement long, d'où l'importance d'introduire le dossier le plus rapidement possible.

Décision du Collège communal

Une fois que les différents avis sont rendus par les services compétents, les dossiers seront soumis à la décision du Collège communal. La décision prise sera communiquée, le plus rapidement possible. Si elle est positive, elle sera accompagnée d'une autorisation signée par Madame la Bourgmestre.

TOUT ÉVÈNEMENT ORGANISÉ SUR LE TERRITOIRE SERA SOUMIS AU BAROMÈTRE CORONA TANT QU'IL SERA D'APPLICATION.



Vous trouverez toutes les informations sur le site : www.info-coronavirus.be

QUID DE LA RESPONSABILITÉ ?

Pour rappel, **l'organisateur de l'évènement est considéré comme le premier responsable pour la sécurité !**

Ce dernier endosse une responsabilité importante en matière de sécurité. Il doit se comporter « en bon père de famille » lors de la préparation, l'organisation et le suivi de l'évènement. Il a l'obligation de prendre connaissance et d'appliquer toutes les mesures de sécurité qui peuvent, le cas échéant, lui être imposées par la Bourgmestre.

L'organisateur désigne un responsable final qui est présent pendant toute la durée de l'évènement.

Ce responsable aura en permanence la surveillance du respect des règles de sécurité ainsi que tout autre élément pouvant nuire à la sécurité du public et des participants.

Plus d'infos sur l'organisation d'évènements : animation@montignyletilleul.be

DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT.

ATTENTION, UNE NOUVELLE VERSION DU DOSSIER DE SÉCURITÉ EST DÉSORMAIS DISPONIBLE.

L'ANCIENNE VERSION NE SERA PLUS ACCEPTÉE !

DOSSIER DE SÉCURITÉ




VOUS TROUVEREZ LE DOSSIER DE SÉCURITÉ EN SCANNANT LE QR-CODE CORRESPONDANT OU VIA CE LIEN : <https://tinyurl.com/dossier-securite-2022>

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL




RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE






UNE CENTENAIRE À L'HONNEUR

Mme Yvonne Stevenart

100

a fêté ses 100 ans le
16 décembre dernier !Nous lui souhaitons une très
belle année de plus !

Vincent Pinton

**UNE RÉCOLTE SOLIDAIRE POUR DES LOISIRS ACCESSIBLES À TOUS LES ENFANTS !**

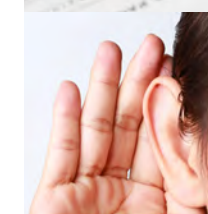
Les **19 et 20 mars 2022**, l'Opération Arc-en-Ciel s'organise dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Objectif de cette 68^e édition : **récolter un maximum de livres non périssables** pour permettre à 15.000 enfants et jeunes défavorisés de profiter de vacances et de loisirs. Une action solidaire de grande envergure, rendue possible grâce à la participation de milliers de volontaires et de donateurs !

COORDONNÉES :

02 675 73 11

operation@arc-en-ciel.be WWW.ARC-EN-CIEL.BE WWW.FACEBOOK.COM/ARC.EN.CIEL.ASBL

NUMÉROS UTILES

Ambulances – Pompiers : **112**Police fédérale : **101**
Police poste de Montigny-le-Tilleul : **071/56.07.72**
Poste de Zone Germinalt : **071/42.22.22**Service de garde médicale : **071/ 33.33.33**Odeur de gaz : **0800/87.087**Centre Antipoison : **070/24.52.45**Centre des brûlés Charleroi : **071/10.20.20**Appel secours non urgents (intempéries, tempêtes, etc.) : **1722**Urgences du CHU Vésale : **071/92.34.61**Card stop (banque) : **078.170.170**
Doc Stop (carte d'identité) : **00800/2123.2123**Télé-Accueil : Quelqu'un à qui parler au numéro **107**
Prévention suicide : **0800/32.123**

4e TRAIL MONTAGNARD



Trail 27 Mars de l'an 2022

du montagnard

Organisé par le Jogging Club Montagnard

3 parcours (14, 22, 32 km)

Trail Gratuit

Informations pratiques

Inscriptions

- Inscription gratuite* jusqu'au 20 Mars
- * (après cette date toujours possible moyennant 10€)

Site : <https://jcmrun.webnode.be>

Adresse du jour

Rue des fougères 85
6110 Montigny-le-Tilleul

Grail du montagnard

Parcours exigeant et bucolique

Petite restauration

3 parcours

- 14 km 500 D+ 10h00 - Le Petit Montagnard
- 22 km 780 D+ 9h30 - Le Montagnard
- 32 km 1100 D+ 9h00 - Le Grand Montagnard

Une organisation du Jogging Club Montagnard

Infos : Trail du Montagnard 2022

Edition 2022

TÉLÉVIE : MARCHÉ ET PETIT DÉJEUNER !



ENSEMBLE, FAISONS GAGNER LA VIE !

Comment ?

En venant prendre votre petit-déjeuner et/ou en marchant (5 - 10 ou 15 km) au profit du Télévie.

Où ?

Départ et arrivée à la salle de l'Eden Park, 619 rue de Gozée à 6110 Montigny-le-Tilleul.

Quand ?

- Petits déjeuners servis entre 8h et 11h ;
- Départs libres des marches entre 8h et 15h.

Prix ?

- Petit déjeuner (inscription obligatoire) : 6€ (4€ pour les - de 12 ans) ;
- Marche : 5€ (4€ en prévente / gratuit pour les - de 12 ans).

INFOS ET INSCRIPTION :

<https://forms.gle/dYAn5jSxnAFMF3hE9>



OU EN SCANNANT LE QR-CODE.

Récapitulatif des activités !

Pour les mois de mars, d'avril et de mai.

9 MARS

Séance d'infos sur les langes lavables, à 19h en visio.
Infos : page 5.



12 MARS

Expo et conférence sur les batraciens. Salle Laloyaux.
Infos : page 5.



21 MARS

"Café Papote" de 10h à 12h au Foyer culturel.
Infos : site web communal.



27 MARS

Marche et petit déjeuner au profit du Télévie.
Infos : page 11.



27 MARS

4e Trail du Jogging Club Montagnard !
Infos : page 11.



DU 4 AU 15 AVRIL

Stages de Pâques Paradis Môme.
Infos : page 8.



11 AVRIL

"Café Papote" de 10h à 12h au Foyer culturel.
Infos : site web communal.



16 AVRIL

Après-midi ludothèque "Jeux de société en famille".
Infos : page 7.



20 AVRIL

Rencontre "Ambassadeurs de la propreté" dès 17h30.
Infos : page 5.



23 AVRIL

Salon "Aux gestes citoyens" Foyer culturel, Rue Wilmet.
Infos : page 5.



25 - 26 AVRIL

Rencontres citoyennes annuelles.
Infos : page 3.



27 AVRIL

Don de sang de la Croix-rouge de 14h à 18h30 au Foyer culturel.



09 MAI

"Café Papote" de 10h à 12h au Foyer culturel.
Infos : site web communal.



28 ET 29 MAI

Fête du printemps des écoles communales.
Infos : le programme complet et détaillé sera publié sur les canaux de communication dès qu'il sera établi.

